

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
Département : GERS
COMMUNE DE LE HOUGA
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2025-43
Séance du 01 Octobre 2025

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le 21/10/2025 SLOW

ID : 032-213201551-20251001-DELIB202543-DE

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 11
Procurations : 3

Absent : 1
Date convocation :
24/09/2025

Date affichage :
24/09/2025

Le Premier Octobre 2025, à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire

Présents : FEUILLET GALABERT Patricia, GAUZERE Hervé, MANCIET Aline, MATHIEU Jean Marie, MESTRES Michèle, BIGOT Jean Jacques, DARZACQ Sandrine, LACAMPAGNE André, PRIAM Annie, SAINT LANNES Claude, Madame TREMBLEY ARMENGOL Corinne

Procurations : Monsieur DESJARDINS Lionel à Madame TREMBLEY ARMENGOL Corinne, Madame DARZACQ DOAT Anne à Madame DARZACQ Sandrine, Madame BARBE Guylaine Monsieur SAINT LANNES Claude

Absent : Monsieur GASPAROTTO Éric

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur MATHIEU Jean Marie a été désigné secrétaire de séance.

Objet : vente terrain Zone médico-sociale BOUSQUET Julie

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la demande du 03 Mars 2025 de Madame BOUSQUET Julie qui souhaite agrandir son cabinet médical afin de pouvoir accueillir des internes en médecine.

Après avoir rencontré Madame BOUSQUET Julie afin qu'elle présente son projet d'agrandissement Madame le Maire propose la vente d'une partie du terrain, cadastré AC 149, jouxtant son cabinet médical. Cette vente correspond à une bande de 5 mètres de large maximum sur toute la longueur du terrain de Madame BOUSQUET Julie (parcelle AC 148).

La surface définitive vendue sera définie après passage du géomètre.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **La vente d'une bande de terrain (AC 149) de 5 mètres de large maximum sur toute la longueur du terrain de Madame BOUSQUET Julie (AC 148)**
- **De fixer le prix de vente de cette transaction à l'euro symbolique, ce projet ayant un intérêt public,**
- **De mettre à la charge de Madame BOUSQUET Julie les frais de bornage,**
- **Charge Maître POUZOULS BOUNEL – 32 110 NOGARO d'établir l'acte à venir**
- **Autorise Madame Le Maire à singer tous les documents nécessaires à la vente des lots.**

